

Généa-89 (Yonne)

N° 100 Quatrième trimestre 2003 – 8 €

ISSN 0184-1998

Dans ce numéro

Le contrat de mariage
de RÉTIF de LA BRETONNE



Photo : Église de Vertilly
Cliché R. T.

Revue DE LA SOCIÉTÉ
GENÉALOGIQUE.
DE L'YONNE

Supplément de la revue bourguignonne
« Nos Ancêtres et Nous »

Editorial

Cartographie administrative historique de l'Yonne

Cette année, nous avons exceptionnellement remplacé les fiches de l'*Encyclopédie généalogique de l'Yonne* qui accompagnent le numéro de fin d'année par la *Cartographie administrative historique de l'Yonne*. En effet, nous avons pensé que cet ouvrage, que monsieur Jean-Pierre Pélissier nous a gracieusement autorisé à éditer, serait précieux pour un grand nombre de généalogistes icaunais ; y sont synthétisés sous une forme ramassée et très claire des renseignements dispersés au sein de multiples publications savantes pour beaucoup introuvables. Quelques cartes muettes permettront à chacun de reporter les renseignements qui le concernent et de voir plus précisément comment ses ancêtres étaient tiraillés entre les différentes administrations.

La superposition des cartes illustre l'hétérogénéité du département lors de sa constitution et laisse entrevoir la dissémination des sources parmi lesquelles nous sommes susceptibles de puiser des renseignements précieux pour l'histoire des familles. Des archives des anciennes administrations concernant des localités du département peuvent être restées mêlées aux archives de la partie extérieure au département et très naturellement se trouver à Montargis, à Melun, à Troyes, à Langres, à Dijon, à Nevers.

L'image qui est donnée des anciennes administrations est celle qui prévalait en 1789. Lorsqu'on remonte dans le temps, cette image se trouble : au gré des rivalités d'intérêt telle ou telle localité a pu être rattachée à un centre ou à un autre. Un grand nombre de ces changements ne nous est pas connu. Si une source crédible fait état d'un découpage différent de celui qui est annoncé, l'auteur sera très heureux que vous l'informiez de votre découverte.

Société Généalogique de l'Yonne

27/4 place Corot

89000 – AUXERRE

☎ 03.86.46.90.60 (répondeur et fax)

<http://www.sgyonne.org>

<http://www.sgy.fr.st>

Publicité

Généa89 numéro 100 – Directeur de la Revue : Robert Timon – Revue de la S.G.Y. - Supplément Icaunais de *Nos Ancêtres et Nous* - Directeur de publication : Françoise Gonon - Rédacteur en chef : Joseph Moncharmont

Vos représentants : Président : Robert Timon – Vice-présidents : Pierre Le Clercq (tables de mariages), Michel Perrot (Union de Bourgogne), Corinne Knockaert (relations avec les cercles limitrophes).

Secrétaire général : Jean-Michel Bellanger. Secrétaire générale adjointe : Dominique Baillot.

Trésorier : Jean-Robert Blot (antenne *tonnerroise*).

Conseillers : Françoise Botte, Ginette Bougault, Paul Camille Dugenne, Vincent Ferry, Sylvie Lajon (antenne *sénonaise*), Jean Paoella (antenne *Chemins de Saint-Edme*), Jacques Poussard (antenne *entre Yonne et Cure*), Guy Vasseur (antenne *avallonnaise*), Roger Vico (antenne *joivinienne*), Edith Gaucher, Marc Pautet, Roland Rouaut.



Eric BOURGOÏN

Généalogiste

11, rue de la Mairie
89500 LES BORDES

Tél. & Fax : 03.86.96.01.29

e.bourgoïn.genealogiste@wanadoo.fr
<http://www.bourgoïn-genealogie.net>

**Recherches généalogiques
et historiques
Transcription de textes anciens**

Documentation, tarifs
et devis gratuits sur demande

Siret 403 760 226 00031

Fonds documentaire extérieur au département

par Roland ROUAUD SGY 1042

Le fonds documentaire extérieur au département est constitué des revues généalogiques d'autres sociétés reçues en échange ; il s'enrichit au fil des années. Le fonds, qui n'est malheureusement pas actuellement accessible au public, est déposé chez M. Rolland ROUAUD, 10, Rue de l'Hôtel de Ville 89270 – VERMENTON. Il peut le consulter pour vous et répondre à vos questions.

Par exemple dans un acte de mariage du 19 nivôse an 12 à Prégilbert (89) entre Joseph BOULLIAU et Marie GUILLY, le marié est dit originaire de la Couchesotte dans la Creuse. En compulsant la revue « *Donte ses ?* » du cercle de la Marche et du Limousin (avril-juin 1990) on trouve : « La Couchesotte : hameau de la commune de Saint-Martial-le-Mont où se trouvait un gisement exploité de charbon. »

En couverture : Vertilly, église paroissiale Saint-Martin

A une nef, formant parallélogramme, avec annexe à droite. Longueur du vaisseau : 20 m, largeur à la nef : 7,35 m, largeur au sanctuaire : 7,50 m, hauteur au plafond : 5,30 m, hauteur de la voûte au sanctuaire : 9,10 m. Porte petite à deux baies cintrées, avec des caissons à rosaces sous l'archivolte ; sur le trumeau un stylobate. Pilastres d'ordre ionique supportant un fronton à petit dais. Haut portail nu, portant une tour carrée couverte d'un petit clocher d'ardoises. Appareil en moellons.

Le contrat de mariage d'Edme Nicolas RÉTIF de la BRETONNE

A.D.Y. 3 E 15/81 (M^c MÉRAT et SIMON) par Jean BOUGAULT

Nous publions ici le contrat de mariage, passé le 21 avril 1760, entre Edme Nicolas RÉTIF et Agnès LEBÈGUE, dont le mariage fut célébré le 22 avril 1760¹ en l'église Saint-Loup à Auxerre. La notoriété du contractant, qui devint plus tard, sous le nom de RÉTIF DE LA BRETONNE, un auteur majeur du XVIII^e siècle (il publia plus de 140 volumes^o, dont on peut apprécier l'œuvre dans les deux volumes que lui a consacré la Bibliothèque de La Pléiade, a largement motivé notre choix. Cependant, ce contrat ne se distingue guère des milliers d'autres qui furent passés devant les notaires d'Auxerre. Tout au plus peut-on y noter une abondance inhabituelle de signatures. Son analyse peut permettre à chacun d'apprécier les renseignements qu'il peut espérer trouver en recherchant les contrats de ses ancêtres. Cette source offre de larges possibilités : en effet, selon nos estimations, sous l'ancien régime 60 à 80% des mariages relevés dans les registres des paroisses étaient assortis d'un contrat passé parallèlement devant un notaire.

(Pour faciliter la lecture, l'orthographe et la ponctuation ont été modernisées, les lettres accentuées)

Par-devant les notaires royaux à Auxerre soussignés, le 21 avril 1760, après midi,² furent présents sieur Edme Nicolas RÉTIF, garçon imprimeur, demeurant à Auxerre, fils majeur de M^c Edme RÉTIF, lieutenant au bailliage de Sacy, et de damoiselle Barbe FERLET, lesdits sieur RÉTIF et son épouse étant ce jour en cette ville à ce présent à l'effet d'autoriser leur fils pour l'entière exécution de ce qui suit et ladite damoiselle FERLET dudit sieur RÉTIF, son mari, autorisée pour les obligations de leur part dont sera ci-après parlé et encore assisté du sieur François FOURNIER, imprimeur libraire demeurant à Auxerre, autres amis, d'une part ;³ et damoiselle Agnès LEBÈGUE, fille mineure du sieur René LEBÈGUE, marchand apothicaire demeurant à Auxerre, absent de cette ville depuis environ quatre ans, en service en qualité d'apothicaire dans les armées du roi, assistée et autorisée de damoiselle Agnès COUILLARD, épouse dudit sieur LEBÈGUE, sa mère, ladite damoiselle COUILLARD autorisée à l'effet des présentes par acte d'avis⁴ de parents fait en la justice du portail neuf de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre, en date du 26 mars dernier suivant l'expédition d'icelui et présenté signé en fin, FRANÇOIS, greffier, avec paraphe, lequel a été certifié véritable par ladite damoiselle COUILLARD, d'elle et du notaire soussigné, à sa réquisition, paraphé *ne variatur* pour être joint et annexé à la minute des présentes, et encore assistée du sieur Joachim LEBÈGUE, bourgeois, son oncle paternel, du sieur Louis MAUJEOT, officier de bourgeoisie, son oncle à cause de damoiselle Suzanne LEBÈGUE, sa femme, du sieur Edme GENDOT, aussi oncle à cause de damoiselle Jeanne BERNON sa femme, de maître Louis Jacques BLONDE, chanoine de l'église d'Auxerre, du sieur Nicolas PERRETTE, bourgeois, cousin germain à cause de damoiselle Germaine MAUJOT, son épouse, du sieur Pierre Germain BILLETOUT, aussi officier de bourgeoisie, autres parents et amis, tous demeurant audit Auxerre, à ce présents d'autre part ;⁵ lesquelles parties, de l'avis et consentements de leurs dits père, mère, parents et amis, ont promis s'épouser l'un l'autre à la réquisition de l'un d'eux ; lequel mariage fait et solennisé, seront et demeureront lesdits futurs en communauté générale de tous biens, acquêts

et conquêts, même des propres, soit qu'il y ait enfants vivants ou non lors de la dissolution dudit futur mariage.⁶

Pour acquérir ladite communauté ledit sieur RÉTIF, père, et ladite damoiselle FERLET, son épouse, autorisée comme dessus, promettent et s'obligent solidairement de bailler et délivrer audit futur, leur fils, avec toutes garanties de droits, un arpent de vigne en une pièce, sis au finage de Sacy, lieu-dit *La Coste de Cosse*, tenant d'un à Léonard DONDAINE, d'autre à Jean BÉRAULT, dessus aux Merger ou Chaulmes et dessous aux terres labourables, en l'état que ladite vigne est de présent sans rien excepter ni réserver pour la somme de 300#.

Plus s'obligent comme dessus de payer et délivrer à leur dit fils dans le mois de la célébration dudit futur mariage la somme de 400 # en espèces sonnantes⁷ et non en d'autres effets.

Et de la part de ladite damoiselle Agnès COUILLARD, femme dudit sieur LEBÈGUE, tant en son nom que sous l'autorisation à elle prêtée par l'acte dudit jour 26 mars dernier pour acquérir ladite communauté, promet et s'oblige de bailler et délivrer à ladite damoiselle Agnès LEBÈGUE, future, sa fille, une chambre garnie de valeur de 500 #.

Plus cède, quitte et délaisse, sous toutes garanties de droit, à ladite future 7 livres de rente foncière à prendre sur celle de 17 livres due par Jean COULUN, laboureur demeurant à Jonches, et Anne PETITJEAN, sa femme, crée par contrat passé devant BOUCHER, notaire à Auxerre et son confrère, le 21 janvier 1751, payable chacun an le 20 janvier à compter du terme prochain et, en cas de besoin de l'aveu, fera valable récépissé dudit contrat pour se faire payer de ladite rente au terme prochain, même pour les subséquents.

Le futur a doué et doue ladite future de la somme de 150 livres de douaire préfixe et sans retour.

Le survivant des futurs aura et prendra avant partage la somme de 250 livres sur les plus clairs effets de la communauté.⁸

Si c'est le futur qui survit, aura et prendra, outre ce que dessus, ses habits et linges à son usage et ensemble sa montre, boucles et ceinture d'argent, ou pour sa montre, boucle et ceinture, la somme de 150 livres à son choix.

BERNON

LEBÈGUE

AUXERRE

Claude **LEBÈGUE**
 = 01/09/1667 Auxerre (Saint-Eusèbe)
 Marie **GAUTHIER**

Joachim **LEBÈGUE**
 1/= 18/06/1706 Auxerre (St-Pierre)
 Jeanne Françoise **BLONDE**
 (veuve de Michel **BERNON**)
 2/= 05/02/1720 Auxerre (St-Pierre)
 Claude **PERREAU**
 3/= 01/06/1728 Auxerre (St-Loup)
 Jacquette **MARTIN**

Nicole **LEBÈGUE**
 1/= 16/07/1686 Auxerre (St-Eusèbe)
 Gaspard **PILLARD**
 2/= 06/09/1701 Auxerre (St-Pierre)
 contrat le 27/07/1701 - 3 E 3/14
 Edme **DURU**

Michel **BERNON**
 = 12/02/1720
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
 Marie **DUBIEZ**

Jeanne BERNON
 = 13/05/1721
 Auxerre
 (St-Regnobert)
 Edme **GENDOT l'ainé**

Jacques **BERNON**
 = 29/02/1724
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
 Anne **RAVENEAU**

Suzanne
 = 09/09/1727
 Auxerre
 (Saint-Pierre)
Louis MAUJOT

Joachim LEBÈGUE
 = 04/09/1731 Auxerre
 (St-Pierre)
 Geneviève Madeleine **GUÉNIER**

René LEBÈGUE
 Apothicaire - † présumé 1758
 = 28/05/1736 Auxerre (St-Loup)
Agnès COUILLARD

Edme GENDOT le jeune
 = 08/02/1751
 Auxerre
 (St-Amatre)
 Marie **PICARD GAUTHERIN**

Marie GENDOT
 = 16/07/1754
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
 Edme **GAUTHERIN**

Jeanne GENDOT
 = 22/01/1765
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
 Jean Etienne **GAILLARD**

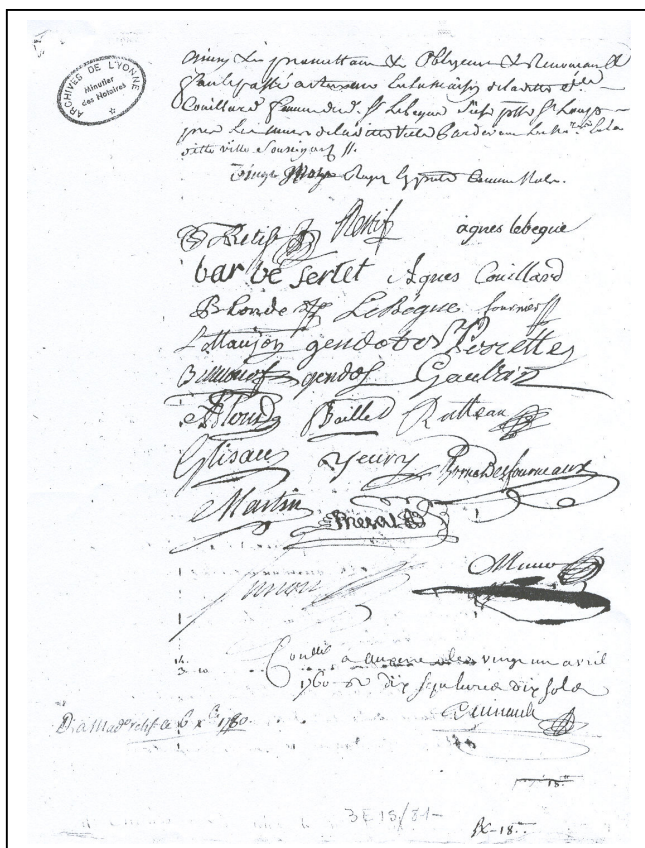
Germaine MAUJOT
 = 11/01/1746
 Auxerre
 (St-Loup)
Nicolas PERRETTE

Edmée Germaine
 = 23/01/1759
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
Joseph FOURIER

Agnès LEBÈGUE
 °ca 1739
 = 22/04/1760
 Auxerre
 (St-Loup)
Edme Nicolas RÉTIF
 littéraire

Suzanne
 = 08/01/1783
 Auxerre
 (St-Eusèbe)
 Paul **MILLON**

Joseph FOURIER
 ° 21/03/1768 Auxerre
 mathématicien



fac-similé de la quatrième page du contrat de mariage entre Edme RÉTIF et Agnès LEBÈGUE.
 ADY : 3 E 15/81

Si c'est la future qui survit, aura et prendra avant partage, outre que dessus, ses habits et linges à son usage, ensemble ses bagues et bijoux ou, pour lesdites bagues et bijoux pareille somme de 150 # à son choix. Sera loisible à la future et à ses enfants seulement de renoncer à la communauté ci-dessus contractée, quoi faisant reprendre tout ce qu'elle aura apporté en icelle qui lui sera échu ou advenu par succession, donation, legs ou autrement, ensemble son douaire et préciput à elle ci-dessus accordé, le tout franchement et quittement de toutes dettes, encore qu'elle y fût obligée, condamnée ou prêtée consentement, car ainsi etc promettant etc obligeant etc renonçant etc

Fait et passé à Auxerre en la maison de ladite damoiselle COUILLARD, femme dudit sieur LEBÈGUE, sise paroisse Saint-Loup près les murs de ladite ville, par-devant les notaires en ladite ville soussignés.

E RÉTIF – RÉTIF – Agnès LEBÈGUE – Barbe FERLET – Agnès COUILLARD –BLONDE – LEBÈGUE – FOURNIER – L. MAUJOT - GENDOT – N PERRETTE –BILLETOUT – GENDOT – GAUTRIN – BLONDE - BAILLET - RATTEAU – GLISAU – JEURY – BORNE DESFOURNEAUX – MARTIN – MÉRAT –SIMON – M[AURE]
contrôlé à Auxerre le 21 avril 1760 à 17 # 10 sols
Guinault

Donné à mademoiselle RÉTIF le 6 décembre 1780

ANNEXE

26 mars 1760

Ce jourd'hui, mercredi 26 mars 1760 à l'heure de 2 de relevée, par-devant nous, Claude CHOPPIN, avocat en parlement, bailli général du bailliage du portail neuf de l'abbaye royale de Saint-Germain d'Auxerre et de toutes les terres, justices et seigneuries qui dépendent de ladite abbaye, assisté de notre greffier ordinaire, est comparue demoiselle Agnès COUILLARD, épouse du sieur René LE BÈGUE, marchand apothicaire, demeurant à Auxerre, paroisse Saint-Loup-Detrois⁹ de cette justice, qui nous a dit qu'il y a environ quatre ans que ledit sieur LE BÈGUE, son mari, l'a délaissée pour aller en qualité d'apothicaire servir dans les armées de sa majesté, que depuis ce temps elle n'a eu que la première année de ses nouvelles, n'en ayant eu aucune depuis trois ans et quoique elle ait écrit différentes lettres à ce sujet, ce qui la fait présumer que ledit sieur LE BÈGUE est décédé. Et comme demoiselle Agnès LE BÈGUE, fille mineure dudit sieur LE BÈGUE et d'elle, laquelle est âgée de 21 ans, est recherchée en mariage par le sieur Edme Nicolas Augustin RÉTIF, garçon imprimeur demeurant à Auxerre chez le sieur FOURNIER, ce qui paraît à ladite demoiselle COUILLARD convenir et à ladite demoiselle LE BÈGUE, sa fille, et que ladite demoiselle COUILLARD, sa mère, ne peut représenter ni avoir le consentement nécessaire dudit sieur LE BÈGUE, ne sachant où il est ni s'il est vivant

ou décédé, pourquoi elle a convoqué et fait assembler à ce jourd'hui, lieu et heure présente, par-devant nous en présence du procureur fiscal, les plus proches parents tant paternels que maternels de ladite demoiselle LE BÈGUE, mineure, qui sont le sieur Louis MAUJOT, capitaine de bourgeoisie de cette ville d'Auxerre, y demeurant, oncle paternel de la mineure à cause de demoiselle Suzanne LE BÈGUE, son épouse, le sieur Antoine PARADIS, marchand de bois demeurant audit Auxerre, cousin du deux au troisième degré de la mineure, tant de son chef qu'à cause de demoiselle Marie MARION, son épouse, le sieur Nicolas BAILLET, marchand épicier demeurant à Auxerre, cousin germain du côté maternel de ladite mineure à cause de demoiselle Jeanne BÉRAULT, son épouse, le sieur Joseph FOURIER,¹⁰ maître tailleur d'habits demeurant audit Auxerre, cousin germain paternel de la mineure à cause de demoiselle Edmée Germaine LE BÈGUE,¹¹ son épouse, le sieur Edme GENDOT le jeune, maître perruquier demeurant audit Auxerre, cousin germain de ladite mineure du côté paternel ; Edme GAUTHERIN, maître de musique demeurant audit Auxerre, cousin au même degré de ladite mineure à cause de demoiselle Marie GENDOT, son épouse et le sieur Joseph TENUIN, contrôleur du bureau des carrosses et diligences de Paris à Lyon, demeurant à Auxerre, ami dudit sieur LE BÈGUE et allié de ladite mineure à cause de demoiselle Edmée Marguerite LESSERÉ, son épouse ;

à l'effet de prêter le serment au cas requis et désiré, délibérer si le parti qui recherche en mariage ladite demoiselle Agnès LE BÈGUE lui est avantageux, convenable ou non, et, au cas qu'ils l'estiment avantageux et sortable, y donner leur consentement et autoriser ladite demoiselle COUILLARD, sa mère, à consentir à la célébration d'icelui et stipuler par un contrat qui sera passé par devant notaire les conventions qu'il conviendra, même de la doter, ainsi et comme elle le jugera le plus à propos, et a signé ainsi signé en cet endroit Agnès COUILLARD.

A quoi sont comparus lesdits sieurs parents et ami ci-dessus nommés, lesquels, après avoir prêté serment au cas requis et désiré en présence du procureur fiscal, nous ont tous unanimement dit et déclaré que le mariage projeté entre ledit sieur RÉTIF et ladite demoiselle Agnès LE BÈGUE, mineure, leur paraît sortable et convenable, pourquoi, attendu l'absence et peut-être le décès dudit sieur LE BÈGUE, son père, ils consentent à la célébration dudit mariage en face de l'église et, en tant que besoin est ou serait, autorisent ladite demoiselle COUILLARD, sa mère, à y prêter tout consentement qui vaudra, comme si le père y était présent, et lui donnent à cet effet pouvoir de passer contrat par-devant notaire pour les conventions dudit mariage, même à doter ladite fille ainsi et comme elle avisera, et ont tous signé, ainsi signé sur la minute et cet endroit : L. MAUJOT, A PARADIS, GENDOT, BAILLET, GAUTHERIN, FOURIER et TENUIN.

Pourquoi ouï le procureur fiscal, qui a adhéré à l'avis desdits parents et ami ci-dessus nommés, nous bailli et juge susdit, conformément audit avis de parents que nous avons homologué et homologuons, disons que ladite demoiselle Agnès COUILLARD demeurera autorisée à prêter tous les consentements requis et nécessaires à la célébration du mariage projeté entre ladite demoiselle Agnès LE BÈGUE, sa fille mineure, et le dit sieur RÉTIF qui vaudra et tiendra lieu de celui du père s'il était vivant et présent, comme aussi à stipuler par un contrat dudit mariage qui sera passé

devant notaire toutes les conventions et conditions qu'elle jugera à propos et à lui donner toutes les dots qu'elle avisera, ce qui sera exécuté nonobstant et sans préjudice de l'appel fait par nous, bailli et juge susdits, lesdits jour et an ; la minute des présentes est signée DUCROT, procureur fiscal, CHOPPIN, bailli, et FRANÇOIS, greffier soussigné, et au bas est écrit : taxe pour nos droits trois livres, au procureur fiscal les deux tiers et à notre greffier moitié de nous, ainsi signé CHOPPIN, bailli et juge susdit.

Notes :

1 Généralement, la signature du contrat précède de quelques jours, voire de quelques heures, la célébration du mariage. Cette règle n'est pas absolue : l'écart entre les deux actes peut être de plusieurs mois. Il est très rare que le contrat soit passé après le mariage, mais c'est possible.

2 Après ces précisions, qui se retrouvent dans tous les contrats, suit l'énoncé de la composition des deux parties.

3 L'identité du futur est précisée par l'identité des personnes susceptibles d'autoriser l'alliance ; les parents et amis témoins sont aussi cités.

4 La disparition du père de la future a justifié un acte annexé au contrat. Notons que ceci est une particularité assez exceptionnelle.

5 Six parents sont cités ; c'est plus que pour le conjoint et peut s'expliquer par l'absence du père, la résidence auxerroise, la minorité de la demoiselle. Il n'a de toute façon rien d'exceptionnel.

6 Des trois régimes possibles, séparation, communauté réduite, communauté universelle des biens, il nous semble que ce soit la communauté réduite qui est la plus fréquemment rencontrée. Ceci demanderait à être confirmé par une étude statistique plus approfondie.

7 En général, chaque famille contribue selon ses moyens à installer les deux jeunes époux, selon des modalités précisées dans le contrat.

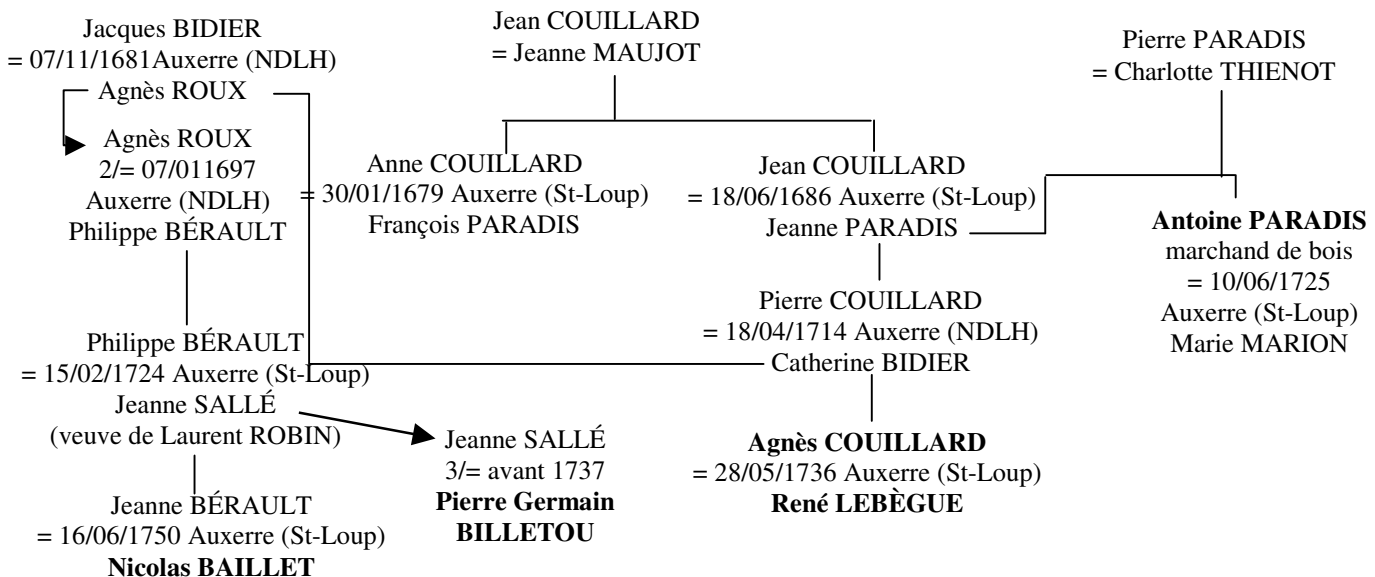
8 L'hypothèse de la rupture de la communauté est une constante des contrats ; le décès prématuré d'un des conjoints était fréquent. Ces clauses visent à assurer au survivant un minimum vital en le protégeant des prétentions des héritiers.

9 L'église Saint-Loup était située à Auxerre dans le quartier de la marine, près de l'abbaye Saint-Germain. Son saint patron a été effectivement évêque de Troyes, cependant la dénomination qui apparaît ici n'est pas usuelle.

10 Ce Joseph FOURIER est le père du mathématicien Jean-Baptiste Joseph FOURIER qui est né à Auxerre le 21 mars 1768, universellement connu pour ses travaux de thermodynamique qui lui permirent de formuler une théorie des fonctions périodiques. En théorie des fonctions analytiques, les « transformations de Fourier » sont une branche encore active des mathématiques. Au travers du contrat de mariage de RÉTIF, ce sont donc deux gloires nationales, deux des personnalités les plus éminentes dont la ville d'Auxerre ait à s'enorgueillir, qui se trouvent associées.

11 Il ne semble pas y avoir de rapport entre ces LEBÈGUE et Henri LEBESGUE (°Beauvais, 1875-1941), mathématicien, qui lui aussi s'illustra dans l'analyse et doit sa notoriété aux études qu'il a faites des fonctions de variables réelles.

BIDIER COUILLARD PARADIS BILLETOU



Les loups dans l'Yonne¹

par Jean-Marc Moriceau

Maison de la Recherche en Sciences Humaines – Université de Caen- 14032 – CAEN CEDEX

jmmoriceau@mrsh.unicaen.fr

Voici quelques références que j'ai pu collecter à partir de la bibliographie existante concernant les mentions de loups dans l'Yonne. Dans l'état civil ancien des communes de l'Yonne, il reste certainement beaucoup de mentions d'actes de sépultures liés aux loups pour les XVII^e et XVIII^e siècles en particulier.

Je recherche en particulier dans l'arrondissement de Sens, et la région de Pont-sur-Vanne, Villemanoche, Champigny, Villeblevin, Villeneuve-la-Guyard, Saint-Agnan, Villethierry où la Bête du Gâtinais s'est manifestée en 1653 des registres paroissiaux conservés qui contiendraient des actes de sépultures faisant mention du loup. D'avance merci pour tous les compléments que vous pourrez m'apporter.

1653 - Bête du Gâtinais :

Au lendemain de la Fronde, entre Montereau et Pont-sur-Yonne, un grand loup cervier (?) - sans doute y en avait-il plusieurs - « causait par tout le pays une si grande consternation qu'on ne parlait que de la bête du Gâtinais comme d'une chose effroyable... Cette misérable bête y dévorait tant de gens... qu'elle en avait déjà fait mourir plus de 600 de compte fait. Elle en voulait particulièrement aux femmes et aux filles, et leur mangeait les deux mamelles et le milieu du front, puis les laissait là » (*Mémoires de Madame de la Guette*, p. 161-164).

Tout à fait comparable à la Bête du Gévaudan (cf Buffière), il est sûr qu'on se trouvait là dans une région infestée par les loups et particulièrement dangereuse : dans les décennies précédentes on en évaluait déjà les victimes, toujours d'après la rumeur, « à plus de 300 personnes, de toutes sortes d'âge et de sexe » (Salnove, 1655, p. 236).

11 avril 1653 : destruction de la bête du Gâtinais, apportée au roi par les habitants de Moigny (estampe allégorique).

1732-1734 Une bande de loups fait une trentaine de morts dans la région d'Auxerre (Ragache, 1981, p. 63).

L'Auxerrois ravagé par la "bête" de 1731 (?) à 1734 : 28 morts. L'affaire commence à Trucy-sur-Yonne : la bête saisit un enfant de 12 ans, au bois, qui travaillait avec sa mère. Celle-ci l'oblige à lâcher-prise mais l'enfant meurt après. À Mailly-la-Ville, la bête enlève un enfant assis sur une chaise devant la porte. On saisit l'enfant par la jambe mais le bras seul reste à la main et l'animal emporte sa proie (Baillon, 1991, p. 81 d'après *Le Journal des Débats*, août 1913?).

1732

9 février, Bazarnes (Yonne) : un enfant de 11 ans « un tiers mangé par une bête féroce » (Gaillon, 1991, p. 144).

15 mars, Vincelles (Yonne) : Françoise Le Tor, 14 ans, « son corps ayant été dévoré par une bête féroce ladite tête a été inhumée » (Gaillon, 1991, p. 144).

7 avril, Val de Mercy (Yonne) : Colombe Mirault, 26 ans, « a reçu plusieurs dentées dans le cou. Le siège et le gras des jambes sont mangés » (Gaillon, 1991, p. 144).

22 avril, Trucy (Yonne) Nathalie Chevillard, 3 ans et demi, « dévorée par une bête » (Gaillon, 1991, p. 144).

1^{er} mai, Migé (Yonne) : un enfant de 9 ans dévoré par un loup. (Gaillon, 1991, p. 144)

19 mai, Migé (Yonne) : un enfant de 4 ans dévoré. (Gaillon, 1991, p. 144)

7 novembre, Migé (Yonne) : on inhume les intestins et les petits os de Marie Houillé. (Gaillon, 1991, p.144)

21 novembre, Migé (Yonne) : Jérôme Liard, 7 ans. On ne retrouve de lui que ses pauvres habits. (Gaillon, 1991, p. 144)

1812

30 décembre, Yonne : méfaits d'une bande de loups (une quinzaine) à Saint-Maunice-aux-Riches-Hommes dans la forêt de Lancy d'après *L'Avenir de l'Yonne* (Millat, 1972, p. 34).

1815

Une fillette de 10 ans dévorée par les loups dans l'Yonne (Millat, 1972, p. 34).

22 et 27 octobre 1815 : deux enfants de Fontenay-sous-Fouronnes et Mailly-le-Château (Yonne), âges de 10 et 11 ans sont dévorés par un loup (Millat, 1972, p. 34).

1910

68 loups tués dont 5 dans l'Yonne (d'après le *Chasseur français*, n° d'avril 1911, cité par Gauthier, 1938, p. 30).

Note : 1 - Henri FORESTIER dans « *l'Écho de Saint-Pierre* » n° 20 mars-avril 1959, pages 15 à 19, a signé un article sur ce sujet.

Répertoire des familles étudiées (édition année 2000)

Le Répertoire des familles étudiées (édition année 2000) est disponible :

Un volume 238 pages. 9 000 lignes regroupant les patronymes étudiés par une environ centaine de nos adhérents.

C'est un outil indispensable pour mettre en relation ceux qui effectuent des recherches sur les mêmes branches familiales. **18 €**

Étrangers de passage à Appoigny (89) et qui y décèdent

par Jean BOUGAULT S.G.Y. 776

En relevant les mariages d'Appoigny (89) - relevé disponible dans les tables imprimées et aussi inclus dans la table cantonale d'Auxerre-Banlieue rive gauche (89-04) - il est apparu que de nombreux étrangers à la paroisse, en transit par ce port sur la rivière d'Yonne, ont laissé leurs traces dans les actes. On en trouvera ci-dessous le relevé.

BARDOU Jeanne est inhumée le 17/02/1695, veuve de feu Marceau de Vincelles, assistée de Philippe DESTREVILLE, son gendre et de Jean LINARD, son neveu.

BARRAULT Joseph est inhumé le 02/11/1699 âgé de 45 à 50 ans, vigneron à Coulanges-la-Vineuse (89).

BESSY Marie, 32 ans, est inhumée le 04/6/1680, accompagnée de Jean FLAMAND, son mari, marchand d'images, native de la paroisse Saint-Paul, de Caen (14). Épouse de Jean FLAMAND depuis deux ans et demi.

BIZOT Jean est inhumé le 19/10/1719, maître maçon, 30 ans, de Saint-Sulpice-les-Champs (23).

CHARPENTIER Marguerite est inhumée le 05/11/1714, depuis 12 ans à Appoigny, se disait de la province du Perche et veuve de François ADAM, avocat.

CHAUMET Marie est inhumée le 29/04/1685, épouse de Gabriel CAPPÉ d'Ormois, venue faire des fagots à Appoigny.

CHEVAL Gabriel est inhumé le 29/01/1676, marchand, mercier, originaire de Sainte-Foy-Val-d'Isère en Savoie (73).

CHEVANCE Laurent est inhumé le 25/10/1675, fagotier, originaire du Mont-Saint-Sulpice (89) et marié à Bouilly (89).

CORSUN Marie est inhumée le 25/08/1704, originaire de Niry (89), se disant marchand herbier (recueillant du chiendent).

COULON Edme est inhumé le 29/05/1690, voiturier par eau, originaire de Surgy (58), revenait de Paris ; est assisté de Jeanne GENTIL, sa mère.

CUFFAUT François, mendiant, originaire de Saint-Bris (Grizy) (89), passant, est inhumé le 05/01/1678.

DESCLAIRES Jean est inhumé le 19/11/1704, vigneron à Courgis (89), 36 ans, tué par la chute d'un bois de gouvernail d'un bateau en allant vendre son vin à Paris.

DUGARD Jacques est inhumé le 28/12/1693, 48 ans, mendiant, tapissier, est originaire d'Elbeuf ; en présence de sa femme Marie LALAIRE, originaire de *Nebourg* ; mariés depuis 12 ans.

FELIX Cyr est inhumé le 14/11/1721, voiturier par eau, d'Auxerre (89), 45 ans, noyé.

GAUTHIER Pierre est inhumé le 17/04/1719, voiturier par eau de Merry-sur-Yonne (89).

GERARDIN Bertrand est inhumé le 18/02/1738, cordonnier, 45 ans, originaire de *Saint-Michel (Saint-Mihiel ?)* du diocèse de Verdun. Il est assisté d'Elizabeth SALEIRA, sa femme ; Jean GERARDIN, son fils aîné.

GILBARDIER Marie est inhumée le 28/11/1682, épouse de Denis SALMON, couvreur, originaires de Sancerre (18).

GONTY Marguerite est inhumée le 09/02/1684, native de Nantes (44), passante, accompagnée d'André DARDY, son mari, originaire de Dijon (21) ; ils ont leur certificat de mariage, fait à Charolles.

GOUGNELET Guillaume est inhumé le 17/02/1685, voiturier par eau, demeurant à Accolay (89), marié à Nicole CHARIOT.

GUERIN Pierre est inhumé le 26/09/1714 âgé de 30 ans, compagnon de rivière, natif de Clamecy (58).

GUYOU Pierre est inhumé le 25/11/1747 (décès du 24), tisserand mendiant, âgé d'environ 55 ans, originaire de Briennon (89).

Un Inconnu est inhumé le 02/01/1695, fagotier, qui a pu se dire âgé de 48 à 50 ans, originaire de **Fleury-la-Vallée** (89) et s'être marié à Saint-Bris (89).

LEBEAU () est inhumé le 16/09/1786, décédée dans le coche d'Auxerre, âgée de 24 à 30 ans, originaire de La Maison-Dieu (58).

LECOMTE Jean est inhumé le 05/10/1678, passant, revenant de voyage à Sainte-Reine, originaire de Saint-Loup-d'Ordon (89).

LEGRAND Jean est inhumé le 25/8/1694, manouvrier, 35 ans, originaire de Dammarie-en-Brie.

LENCILLE Anne est inhumée le 11/11/1699, veuve de Jean MOY(BI), tisserand, originaires de la région de Cosne (58) ; elle était servante à Appoigny depuis 18 mois.

LOURY Edme, 60 ans, est inhumé le 04/03/1710, floteur de la paroisse de Crain (89).

LOYSELET Blaise, de Gurgy (Sougères) (89), est inhumé le 10/04/1673, fagotier.

MAILLARD Léonard est inhumé le 18/04/1685, voiturier par eau de la paroisse de Surgy (58), mort de gelures ; témoins Anne GUIGNE, sa femme, François MAILLARD, frère.

MAILLOT Edme est inhumé le 15/01/1669, il est originaire de *Moullay* (proche de Toucy - 89).

MARCHANDON Gabriel est inhumé le 26/09/1719, maître maçon, 40 ans, de Saint-Sulpice-les-Champs (23).

MATÉ Marguerite est inhumée le 30/09/1670, épouse de Charles GUÉRIN, passant, mendiant, originaire de Brie, diocèse de Laon (02).

MOTRÉ Françoise est inhumée le 09/03/1746, veuve de Philippe JACOB, maréchal à Héry (89), âgée de 70 ans.

PALEGE Etienne est inhumé le 18/02/1679, trouvé noyé dans le pertuis de Régennes, acte de baptême trouvé sur lui, natif de Sens (89), marié depuis peu à Joigny (89) (le 28/07/1678 avec Edmée COLLESSON).

PARIS Pierre est inhumé le 20/04/1682, voiturier par eau, natif de Coulanges-sur-Yonne (89).

PERRIN Jean est inhumé le 26/04/1678, compagnon de rivière, originaire d'Accolay (89).

PERRON Pierre est inhumé le 11/11/1748, mendiant, vigneron de Montargis (45), âgé de 70 ans.

PLASSART Edme est inhumé le 27/05/1739, floteur, 19 ans, fils de Toussaint, laboureur, de Lichères (89).

POTIER Charles, dit « la Jeunesse », mendiant, est mort de froid le 11/11/1679, natif de Moulins-en-Bourbonnais.

POTIER Jean est inhumé le 02/08/1673, manouvrier à Brion (89), venu vendre de la chaux ; s'est noyé au retour en passant au-dessous du moulin.

POULIN Jacques est inhumé le 02/10/1714 âgé de 50 ans environ, originaire de Brion-les-Allemands (58).

PROU François dit « Bailly », est inhumé le 14/05/1678, natif de Gurgy (89), venu voir sa fille Perrette, domestique.

RAGOT Jacques est inhumé le 15/05/1719, 50 ans, voiturier par eau de Coulanges-sur-Yonne (89).

REAL Michel dit « Saint-Michel », est inhumé le 02/02/1694, âgé de 28 à 30 ans, officier dans le régiment de Bugey, fils d'André, notaire à Gumières près de Montbrisson (42).

RINGUET Etiennette est inhumée le 06/05/1675, 19 ans, servante, fille d'Edme l'aîné, de La Malmaison, paroisse d'Ormoy (89).

ROUSSEAU Pierre, 50 ans, est inhumé le 20/05/1675, domestique, natif de Broc (49).

SUZANNE Pierre est inhumé le 18/11/1744, mendiant, habillé en soldat, âgé d'environ 44 ans, muni d'un passeport, en congé d'un régiment d'infanterie, natif de Brou en Beauce.

TAPIN Edme est inhumé le 18/05/1736, 40 ans, flotteur de Coulanges-sur-Yonne (89), en présence

d'Anne CROCHET, sa femme (le couple s'est marié le 11/02/1721 à Coulanges-sur-Yonne).

TOURIN Eloyte est inhumée le 18/05/1679, 72 ans, épouse d'Etienne BRUNET, de Coulanges-la-Vineuse (89).

TREMBLÉ Louis est inhumé le 04/10/1719, 60 ans, veuf, de Ligny-le-Châtel (89).

TRONSON Pierre est inhumé le 25/09/1708, originaire de Courgis (89), vigneron, tombé à l'eau le 19/09/1708, d'un bateau en allant livrer des muids de vin à Paris (75), retrouvé le 25.

Naissances

Baptême le 28/03/1672 de Catherine, fille de Jean **DURIÉ**, marchand, habitant Toulon en Provence et Thérèse BORNE. Le couple revenait de Paris.

Baptême le 10/10/1742 d'Anne, fille de Laurent **VIGUIER**, laboureur et de Dieudonnée BAYARD, natifs de Pont-à-Mousson, diocèse de Toul.

Sur les registres de Chigy (89) – [ADY 4E 107/10] par Claude Gourdain SGY 1473

Appel aux lecteurs : je cherche à établir une corrélation éventuelle entre épidémies, guerre, incidents climatiques et coût des denrées sur le nombre de mariages, baptêmes et sépultures dans notre région. Toutes informations sur ces éléments, y compris le nombre de naissances, mariages et sépultures quelques années avant et après les événements seront les bienvenues. Merci.

Fin 1784 note de l'abbé LEUGRAND

Pendant un temps immémorable il ne soit jamais vu autant de neige que cette année, elle a duré plus de six semaines a hauteur de trois a quatre pieds¹ et même cinq en plusieurs endroits ce que peut persuader quelle était la misère non seulement des pauvres, mais même celle de ceux qui étaient a l'aise car ils étaient sans bois et souvent ne pouvaient point avoir de bled avec leur argent. Malgré que les biens de la terre aient été retardés de plus de six à sept semaines. Cependant l'été ayant été favorable ils sont très bien venus a maturité, la moisson s'est faite au dix juillet et la vendange a la Saint-Mathieu². Le bled s'est vendu 4 L 8 s le bichet de Sens, le seigle 2 L 15 s et l'avoine 2 L 5 s

1- Pieds 0,3248 m, soit des chutes de 1 m à 1,6 m.

2- Saint-Mathieu : 21 septembre

Fin 1787 après le baptême de Marie Thieblemont et d'Edme Poisson

Ces 2 enfants ont été baptisés dans la salle du presbytère vu la trop grande rigueur de la saison puisque au dire des anciens le froid était beaucoup plus grand qu'en 1709. Cette même année ont été les vendanges le 13 septembre et l'on a célébré la dite messe pour la consécration payée du vin nouveau le 21 septembre. Les vins étaient excellents.

Décembre 1789 in fine

L'hiver a commencé le 24 novembre et a duré jusqu'au 22 février 1789. Il a été si rude que les vignes ont été gelées, ainsi que la majeure partie des bleds et des noyers. Le froid a surpassé de deux degrés et demi l'hiver de 1709. Le bichet de froment s'est vendu huit livres dix sols la mesure de Sens et le seigle cinq livres quinze sols.

Le vin de la récolte 1788 s'est vendu 140 L il était très bon. Pour celui de 1789 il y en a un peu et il est très mauvais. Cette année le 4 mai ont commencés les états généraux qui ont occasionnés beaucoup de rumeurs parmi la France et principalement parmi messieurs les nobles et le Clergé. Ce dernier après s'être sacrifié pour l'Etat a été dépouillé de ses privilèges.

Décembre 1790 in fine

Cette année la récolte a été assez abondante. Peu de vin mais bon. Les états généraux ont supprimé les dixièmes et ont accordé douze cents livres de pension à messieurs les curés qui n'ont été payés qu'avec des assignats sur lesquels il fallait perdre jusqu'à douze et même quinze pour cent. Les ministres ont été contraints de mendier ou pour mieux dire notre sainte religion sera hélas subrogée.

Décembre 1791 in fine

Cette même année on a récolté en cette paroisse deux tiers de récolte tant bled que vin ; ce dernier se vend cent livres le muid il n'est pas si bon qu'en 1788. Les assignats ont fait disparaître l'argent et à peine si l'on peut avoir son nécessaire *O tempora O mores* que dieu nous garde et nous préserve de la contre-révolution qui est prête à tomber sur nos têtes.

Tous les princes, seigneurs et autres nobles sont passés en empire et ne cherchent que les moyens de pouvoir entrer en France les armes en main. Cette même année le Roy Louis Seize a pris la fuite. Son dessin était de rejoindre les Princes et autres émigrants. La France aurait beaucoup souffert s'il n'eut été arrêté à Varenne et reconduit a Paris où il habite les Tuileries : un Roy être prisonnier, ne pouvoir sortir sans des milliers d'hommes *o tempora..* la religion méprisée puisque l'on vend toutes les choses a l'entretien du culte *ô mores* enfin que dieu soit avec nous.

Baptême en 1606 du futur Louis XIII et de deux de ses sœurs

Par Jean Davin

Parmi les actes de catholicité conservés dans les registres de la paroisse de Champignelles se trouve le rappel des baptêmes du futur Louis XIII et de deux de ses sœurs, célébrés à Fontainebleau. En voici le texte :

Champignelles – *Septembre 1606*

Le jeudy quatorziesme jour de [déchiré septembre¹] mil sixcens et six a esté baptisé au lieu de Fontainebleau par monsieur le cardinal de Joyeuse en la cour du logis du roy Henry Quatriesme roy de France et de Navarre monsieur Louis de Bourbon daulphin de France fils dudit Henry de Bourbon et madame Marie de Médicis a esté nommé par monsieur le cardinal de Joyeuse legat de sa sainteté envoyé pour cest effet et ce en lan cinquiesme de laage de naissance dudit sieur le daulphin et cedit jour ont aussy esté baptisées audit lieu de Fontainebleau mesdames Elizabeth de Bourbon et Chrestienne de Bourbon ladite Elisabeth nommée par madame la duchesse de Florence ou aultre pour elle en son absence et ladite Chrestienne par madame l'infante d'Espagne ou comis pour elle ce qui a esté ici mis pour mémoire ce disneufiesme jour de septembre mil sixcens et six.

Note : 1 – le 14 septembre 1606 tombe effectivement un jeudi.

Ce document étudié par messieurs Jean Davin, membre actif du Cercle généalogique des Cheminots

qui l'a découvert et Roger Loffroy au cours de leur rencontre à Champignelles les a conduit à se demander pourquoi cette paroisse fut choisie pour conserver la trace de ces baptêmes. N'existe-t-il pas à Fontainebleau d'actes relatant ces célébrations ?

L'abjuration de la religion protestante par Henri IV date du 25 juillet 1593. Que s'est-il produit ensuite ? Il épousa Marie de Médicis en 1600, le 14 juillet à Florence, par procuration, le 17 décembre à Paris.

NDLR : Pour tenter de répondre aux interrogations ci-dessus, on peut penser que moins de quinze ans après la fin des guerres de Religion qui ont endeuillé la France pendant des décennies, guerres, dont les églises de l'Yonne portent encore les stigmates (alors que les traces des guerres mondiales n'y sont plus visibles) les populations étaient très marquées et craignaient le retour des atrocités. Le feu couvait certainement toujours sous la cendre puisque cinq ans plus tard Henri IV allait être poignardé de la main d'un fanatique. Dans ce contexte, la nouvelle, plus de quatre ans après sa naissance, du baptême du dauphin, dû être ressentie comme un gage de paix durable. On peut imaginer que, pendant qu'il l'avait encore sous les yeux ou tout frais en mémoire, le curé de Champignelles a voulu retranscrire aussi exactement que possible le message qui annonçait cet événement qu'il interprétait comme marquant le recul d'un risque de reprise des combats.

Acte de décès de Claude BERNIER

par Madame Cyrulik, de Versailles

Acte de décès trouvé à Bray-sur-Seine, concernant un prêtre originaire de Pont-sur-Yonne.

Cejourd'hui vingt sept prairial l'an huit de l'ère Républicaine neuf heures du matin par devant moi Jean Augustin Alexandre Devouge, maire de la commune de Bray Sur Seine est comparue la citoyenne Marguerite Plumet, propriétaire domiciliée audit Bray-sur-Seine, accompagnée des citoyens Edme Maget officier de santé et Marie Josephe « *Degasez* » propriétaire domiciliée audit Bray Sur Seine tous deux ayant l'âge requis par la loi ; lesquels m'ont déclaré que Claude Bernier prêtre réfractaire ancien curé dudit Bray Sur Seine qui s'était déporté volontairement en exécution de la loi du vingt six août mil sept cent quatre vingt douze, s'étant rendu chez ladite Plumet depuis quelques décades ou il s'est caché. Agé de soixante sept ans, natif de Pont-sur-Yonne département de l'Yonne, fils de deffunts Claude Bernier et de Marie Préau sa femme, ses père et mère est décédé hier vingt six de ce mois à

trois heures du soir en la maison de la dite Marguerite Plumet d'après laquelle déclaration, je me suis assuré du décès du dit Claude Bernier à l'effet de quoi je me suis à l'instant transporté avec ladite Plumet, les témoins et le secrétaire de la mairie en la maison de ladite Plumet ou nous avons trouvé dans une chambre haute, le corps dudit Claude Bernier gisant sur son lit, duquel décès j'ai donné avis au juge de paix, officier de police du Canton de Bray qui si est aussi transporté et qui a également constaté ledit décès par un procès-verbal de cejourd'hui, et à l'instant ladite Plumet nous a représenté le passe port délivré audit Claude Bernier par la municipalité de Pont-sur-Yonne en datte du huit septembre mil sept cent quatre vingt douze en exécution de la loi précitée pour effectuer la déportation et se rendre par la route désignée. J'ai dressé le présent acte, qui a été signé par ladite Plumet, témoins et nous maire susdit.

Les enfants de la Révolution

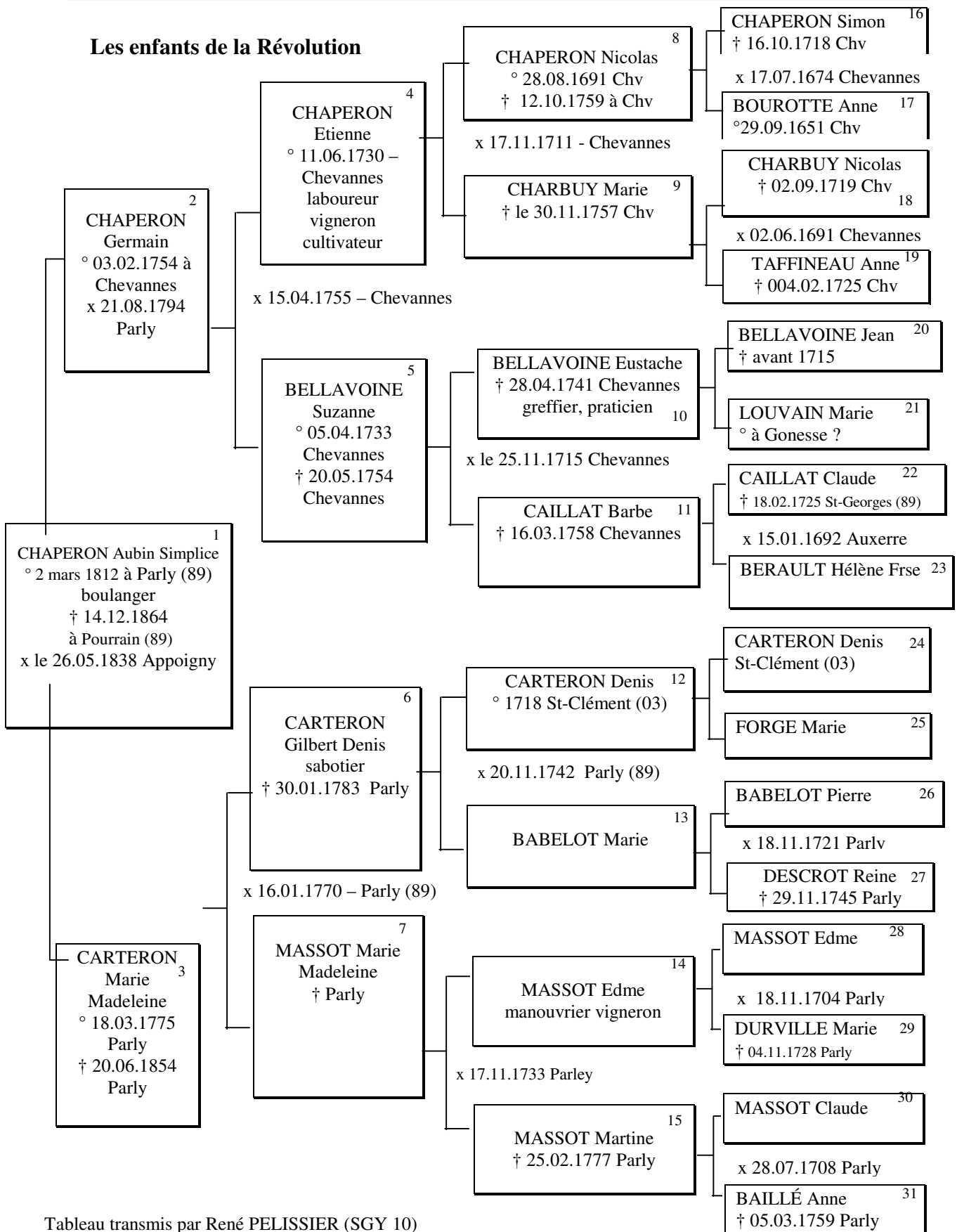
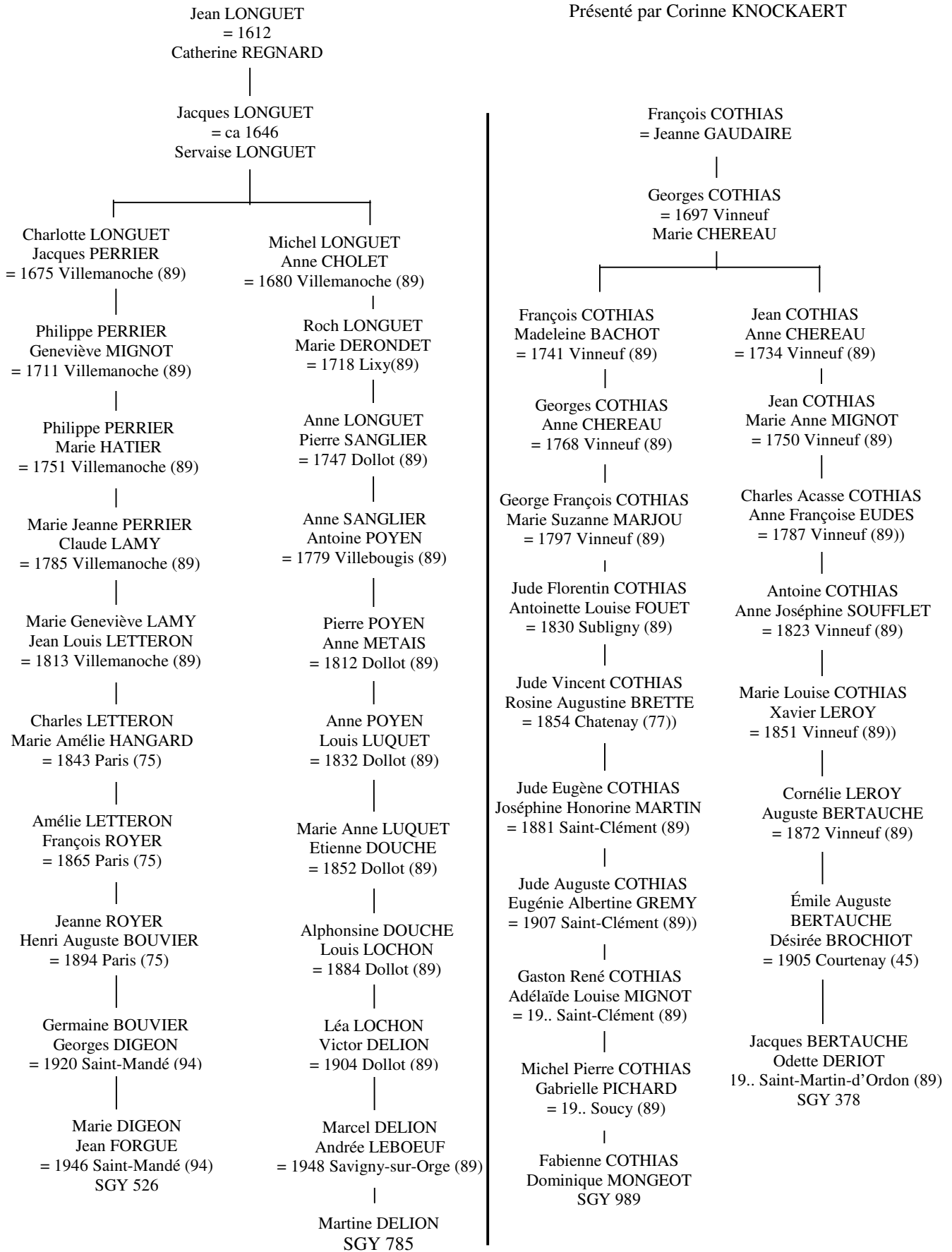


Tableau transmis par René PELISSIER (SGY 10)

Nous sommes tous cousins
Présenté par Corinne KNOCKAERT



Icaunais mariés en Seine-et-Marne
par Guilène et Reynald Courieux SGY 1365

Les retranscriptions des mariages passés à Sens, dans les paroisses Saint-Pierre-le-Rond, Saint-Didier ou Saint Maximin ne sont pas données.

Mariages entre 1696 et 1769 à **Villenauxe-la-Petite (77)**, dont un des époux est originaire de l'Yonne.

Le 04.02.1766, **SAVOURAT** André, fils de SAVOURAT André et de feu BABEY Laurence, de **Plessis-du-Mée (89)**, épouse BOURGOIN Marie, fille de BOURGOIN Pierre et feu SOUFFLET Marie Anne.

Le Janvier 1764, **AVARD** Jean Baptiste, de **Grange-le-Bocage (89)**, épouse PETIT Jeanne.

Le 13.06.1758 **DEVINAT** Jean Baptiste, de **Sergines (89)**, veuf de CLEMENT Marie, épouse **VIDOT** Marie Anne, fille de VIDOT Pierre et feu CARRE Marie.

Le 19.09.1758, **SAVOURAT** Jacques, fils de SAVOURAT André et de feu BABEY Laurence, de **Plessis-du-Mée (89)**, épouse BOURGOIN Marie Anne Angélique, fille de BOURGOIN Pierre et de SOUFFLET Marie Anne.

Le 14.11.1758, **GAUTHIER** Louis, de **Pont-sur-Yonne (89)**, fils de GAUTHIER Hubert et de feu PICHARD Marie, épouse GAILLOT Anne, veuve MOREAU Pierre.

Le 21.02.1757, **CROUSARD** Nicolas, fils de feu CROUSARD Nicolas et de VARACHE Marie, de **Plessis-du-Mée (89)**, épouse CIRON Jeanne, fille de feu CIRON Aubin et de feu LEFRANC Marie.

Le 30.06.1756, **BLANCHOT** Mathurin, fils de BLANCHOT Mathurin et de BLANCHOT Jeanne, de **Pailly (89)**, épouse BOUVERET Savinienne, fille de BOUVERET Pierre et de feu CHENAULT Anne.

Le 27.02.1753, **BENARD** Etienne Nicolas, de **Sognes (89)**, habitant **Plessis-du-Mée (89)**, fils de feu BENARD Pierre et de feu THENARD Marie, épouse CLEMENT Marie Madeleine, de Grisy (77), fille de feu CLEMENT Jean et de feu NONAT Marie.

Le 18.04.1752, **LALANDE** Nicolas, fils de LALANDE Etienne et de feu SAVIGNAT Anne, de **Vertilly (89)**, épouse NONAT Anne, fille de feu NONAT Edme et de BOURGEOIS Marie.

Le 06.06.1751, **BENARD** Edme Paul, fils de BENARD Georges et de feu BLANC Marie, de **Fleurigny (89)**, épouse NONAT Anne, fille de NONAT Pierre et de feu PETIT Marie.

Le 19.07.1746, **MARTIN** Etienne, fils de feu MARTIN Edme et de HARDY Marguerite, de **Saint-Clément (89)**, épouse NONAT Martine, fille de feu NONAT Edme et de BOURGEOIS Marie.

Le 08.01.1744, **DENIS** Pierre, fils de feu DENIS Nicolas et de feu VEROT Anne, de **Michery (89)**, épouse BLANCHET Marie Anne, fille de feu BLANCHET Pierre et de CARRE Marie.

Le 20.11.1742, **BOUCHET** Pierre, fils de BOUCHET Pierre et de feu JACQUIN Anne, de **Michery (89)**, épouse CHENAULT Marie, fille de CHENAULT Edme et de feu BENOIST Marie.

Le 27.11.1742, **PLEAU** Pierre, fils de PLEAU Marin et de PHILIPON Jeanne, de **Plessis-du-Mée (89)**,

épouse **LUCQUIN** Jeanne, fille de LUCQUIN Jean et de feu LEGENDRE Jeanne.

Le 07.11.1741, **SAVIGNAT** Pierre, fils de feu SAVIGNAT Claude et de BRASDEFER Anne, de **Vertilly (89)**, épouse TISSERAND Marguerite, fille de feu TISSERAND Edme et de NONAT Marie.

Le 09.02.1739, **LANGUILLAT** Nicolas, fils de LANGUILLAT Etienne et de feu BLANCHET Marie, de **Grange-le-Bocage (89)**, épouse LUCQUIN Jeanne, fille de LUCQUIN Jacques et de feu CHENAULT Catherine.

Le 14.04.1739, **DELAPLACE** Etienne, de **Courceaux (89)**, veuf DUPRE Anne, avec PETIT Anne, fille de feu PETIT Edme et ROGER Françoise

Le 04.02.1738, **LONGUET** Roch, fils de feu LONGUET Philippe et de feu HURE Luppée, de **Pont-sur-Yonne (89)**, épouse JOUY Marie Madeleine, fille de JOUY Edme et feu GUILLON Marie.

Le 27.11.1736, **MICHAUT** Claude, fils de MICHAUT Jean et de BERLIN Madeleine, de **Michery (89)**, épouse PRIN Marie, fille de feu PRIN Jean et de CHENAULT Marie.

Le 27.06.1735, **GASTEAU** Etienne, fils de feu GASTEAU Claude et de feu FORTIN Jeanne, de **Pailly (89)**, épouse BOUILLARD Catherine, fille feu BOUILLARD Edme et feu CHARPENTIER Rémy.

Le 27.06.1735, **MOTRE** Jacques, fils de feu MOTRE Jean et feu EVRAT Marie, de **Saint-Martin-sur-Oreuse (89)**, épouse GOUST Anne, fille de feu GOUST Edme et de feu CHARTIER Marie.

Le 12.01.1734, **LEGRAND** Jean, fils de LEGRAND Claude et de COIGNOT Anne, de **Courceaux (89)**, épouse NONAT Marie, fille de feu NONAT Edme et de BOURGEOIS Marie.

Le 24.11.1733, **BENARD** Jean, fils de feu BENARD Jean et feu CHARPENTIER Geneviève, de **Courceaux (89)**, épouse MAHE Marie Anne, fille de MAHE Pierre et de feu COIGNOT Marie.

Le 15.01.1732, **ROUX** Nicolas, fils de feu ROUX Etienne et de BILLY Luce, de **Villiers-Bonneux (89)**, épouse MOREAU Edmée, veuve DOUSSIN Jacques.

Le 12.07.1729, **BENARD** Jean, habitant Vernoy (77), fils de BENARD Jean et de GAILLOT Edmée, de **Vallières (89)**, épouse ROGER Marie, de Passy (77), fille de feu ROGER Nicolas et de feu THIBAUDET Edmée.

Le 30.06.1728, **DUPUIS** Mathurin, fils de feu DUPUIS Edme et de ROUSSEAU Marie, de **Sergines (89)**, épouse SAVIGNAT Magdeleine, fille de feu SAVIGNAT Edme et feu CHENAULT Marie.

Le 30.06.1727, PETIT Edme, fils de feu PETIT Edme et de ROGER Françoise, épouse **RIPART** Hélène, fille de feu RIPART Jean et de feu GABILLAUT Cyrette, de **Vallières (89)**.

Le 04.06.1726, **RONDEAU** Antoine, fils de **RONDEAU** Antoine et de **LALANDE** Jeanne, de **Pailly (89)**, épouse **SAVOURAT** Marie, veuve de **LUCQUIN** Edme.

Le 26.11.1726, **CHARPENTIER** Mathieu, fils de feu **CHARPENTIER** Mathieu et de feu **BAILLA** Anne, de **Sergines (89)**, épouse **CARRE** Catherine, fille de feu **CARRE** Vincent et de **BENOIST** Barbe.

Le 08.06.1723, **PLEAU** Jean, fils de feu **PLEAU** Toussaint et de feu **THENARD** Brice, de **Plessis-du-Mée (89)**, épouse **GAUTHIER** Marie, native de Grisy (77), veuve **BENOIST** Etienne.

Le 14.01.1721, **BATAILLE** Jean, fils de feu **BATAILLE** Jean et de **THIBAUDET** Louise épouse **COLOT** Anne, fille de feu **COLOT** Philippe et de **MORET** Jeanne, de **Pailly (89)**.

Le 18.11.1721, **DENISOT** Etienne, fils de feu **DENISOT** Etienne et de **DUPAS** Colombe, de **Plessis-Saint-Jean (89)**, épouse **BOURGOIN** Martine, fille de **BOURGOIN** Jean et **GASTEAU** Savinienne.

Le 23.11.1716, **CHAUDELET** Claude, fils de **CHAUDELET** Claude et de **RANSER** Jeanne, de **Vertilly (89)**, épouse **VIDOT** Jeanne, fille de **VIDOT** Etienne et de **BENOIST** Barbe.

En 1713, **LALANDE** Louis, fils de **LALANDE** Jacques et de feu **RONDEAU** Marie, de **Pailly (89)**, épouse **RONDEAU** Jeanne, fille de **RONDEAU**

Jacques et de **VIDOT** Edmée.

Le 05.05.1711, **CHARPENTIER** Nicolas, veuf **POUTE** Pierrette, de **Pailly (89)**, épouse **L'ABBE** Antoinette, fille de feu **L'ABBÉ** Jean et de **GOUERE** Antoinette.

Le 04.07.1707, **LALANDE** Jacques, veuf **NONAT** Edmée, de **Pailly (89)**, épouse **DENIZOT** Magdeleine, veuve **BOURDON** Etienne.

Le 09.11.1706, **LALANDE** Barthélemy, fils de **LALANDE** Jacques et de **RONDEAU** Marie, de **Pailly (89)**, épouse **NONAT** Elisabeth.

Le 29.11.1705, **LALANDE** Jacques, fils de **LALANDE** Jacques et feu **RONDEAU** Marie, de **Pailly (89)**, épouse **NONAT** Edmée, fille de feu **NONAT** Nicolas et de feu **ROGER** Savinienne.

Le 29.01.1704, **SOUFFLET** Jean, fils de feu **SOUFFLET** Louis et de **CENDRIER** Edmée, de **Vinneuf (89)**, épouse **THORAILLER** Martine, fille de feu **THORAILLER** Martin et de Marie.

Le 13.06.1702, **COIGNOT** Edme, veuf **BLANCHOT** Edmée, de **Pailly (89)**, épouse **CHENAULT** Marie, fille de feu **CHENAULT** Jean et de feu **GUILLAUME** Marie.

Le 23.11.1694, **SIMONET** Laurent, fils de feu **SIMONET** Sulpice et de **LAUXERROIS** Anne, de **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes (89)**, épouse **BLANCHET** Antoinette, fille de feu **BLANCHET** Charles et de feu **CHEMIN** Claudine.

Mariages entre 1674 et 1750 **Montigny-le-Guesdier (77)**, dont un des époux est originaire de l'Yonne.

Le 21.01.1749, **MILLET** Louis, fils de **MILLET** Claude et de **PHILIPPON** Anne, de **Plessis-du-Mée (89)**, épouse **ROGER** Catherine, fille de feu **ROGER** Edme et de **CHARPENTIER** Catherine.

Le 08.07.1744, **MATHE** Jean, fils de feu **MATHE** Jean et de **POULAIN** Catherine, épouse **SERRÉ** Anne, fille de feu **SERRÉ** Pierre et de **ROBLOT** Anne, de **Sergines (89)**.

Le 07.01.1739, **MOTTET** François, fils de feu **MOTTET** Jean et de feu **PITTOIS** Marie, de **Compigny (89)**, épouse **MATHE** Marie Jeanne, fille de **MATHE** Edme et de **MOREAU** Marie.

Le 02.07.1736, **VEROT** Laurent, fils de **VEROT** Laurent et de feu **TRIBOULET** Marie, de **Michery (89)**, épouse **JOUY** Jeanne Marguerite, fille de **JOUY** Etienne et de feu **ROGER** Jeanne.

Le 25.01.1729, **CHARPENTIER** Hubert, fils de feu **CHARPENTIER** Hubert et de **CHAUDELET** Catherine de **Courceaux (89)**, épouse **ROGER** Marguerite, fille de **ROGER** Pierre et de **JOUY** Barbe.

Le 27.11.1725, **PITTOIS** Edme, fils de feu **PITTOIS** Pierre et de **MILOCHE** Marie de **Courceaux (89)**, épouse, avec dispense du 3^e au 4^e degré, **MALEINE** Marie Jeanne, veuve **POULAIN** Antoine.

Le 07.02.1725, **GRAMAIN** Pierre, fils de feu **GRAMAIN** Pierre et de **CHARPENTIER** Marie, de **Sergines (89)**, épouse **ROGER** Madeleine, fille de **ROGER** Pierre et de **JOUY** Barbe.

Le 01.07.1721, **PLEAU** Savinien, fils de feu **PLEAU** Toussaint et de **THENARD** Brice, de **Plessis-**

du-Mée (89), épouse **GUIARD** Marie, fille de feu **GUIARD** Edme et de **POULLAIN** Anne.

Le 13.12.1710, **GRAMAIN** Joachim, 45 ans, épouse **MORIN** Marguerite, fille de **MORIN** Antoine, de **Compigny (89)**.

Le 10.11.1710, **POULAIN** Edme, fils de **POULAIN** François et de **BENARD** Nicole, épouse **JOUY** Marie, fille de feu **JOUY** Vincent et de **LALANDE** Anne, de **Compigny (89)**.

Le 26.11.1704, **CHARPENTIER** Edme, fils de **CHARPENTIER** Edme et **BENARD** Catherine épouse, **GRAMAIN** Catherine, fille de feu **GRAMAIN** Pierre et **QUATRE** Anne, de **Vertilly (89)**.

Le 07.02.1701, **GASTEAU** Jacques, fils de feu **GASTEAU** Jacques et de **PAICE** Françoise de **Plessis-Saint-Jean (89)**, épouse **POULAIN** Martine, fille de feu **POULAIN** Hubert et de **JOUY** Jeanne.

Le 14.10.1699, **HODIER** Hubert, fils de **HODIER** Victor et **QUARINE** Jeanne de **Serbonnes (89)**, épouse **ROUSSIN** Marie, veuve d'Edme **CHARPENTIER**.

Le 15.02.1699, **GRAMAIN** Luc, fils de feu **GRAMAIN** Luc et de **CHARPENTIER** Jeanne, épouse **LASNE** Michelle, fille de feu **LASNE** Edme et de **COTTET** Jeanne, de **Vinneuf (89)**.

Le 07.01.1698, **GODEAU** Victor, fils de feu **GODEAU** Claude et de **CHOVEAU** Marie, de **Vertilly (89)**, épouse **ROBELOT** Edmée, fille de feu **ROBELOT** Nicolas et de **ROGER** Edmée.

(suite page 78)

Mariages d'Icaunais célébrés à Plessis-Gamebled (10)

Transmis par Denis BIGOT SGY 1439

Mariage le 26/01/1723 de Jean WIDOT, fils de feu Edme, laboureur, et Marguerite CHANONAT, de **Sognes**, avec Magdeleine REPERANT, fille de feu Jacques, vigneron, et Anne MARION.

Mariage le 29/01/1726 de Savinien THARIN, veuf d'Anne MOUZARD, de **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes**, avec Anne PAYEN, fille de feu Louis (cordonnier) et feu Anne GUIGNET.

Mariage le 03/02/1728 de LEROUX Pierre, fils de feu Pierre et Anne CONFLANT, de **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes**, avec Jeanne MARION, fille de Charles, vigneron, et Edmée MARION.

Mariage le 12/05/1739 de BLANCHET Nicolas, fils de feu Jean et Agathe LEGRAND, avec Catherine BOUCHER, fille de Jean et Jeanne CHANONAT, de **Sognes**.

Mariage le 28/11/1741 de JUILLET Jean, fils de feu Jacques, laboureur, et Louise COURTOIS, de **Sognes**, avec Jeanne LEGRAND, fille mineure de feu Louis, laboureur, et feu Marie TIXERANT.

Mariage le 23/01/1742 de BERTHELIN Louis, laboureur, *veuf*, de **Villiers-Bonneux**, avec Marie VUIDOT, fille de Nicolas, laboureur et Marie LAFONTAINE.

Mariage le 24/11/1744 de BENNET Vincent, fils de Jean, laboureur et Agathe MAUJON, de **Sognes**, avec Anne GOBEY, veuve d'Eloy LEGRAND.

Mariage le 17/11/1745 de POINLOUP Nicolas, fils de Jean, vigneron, et Catherine BOUDIER, avec Anne MATHEE, fille majeure de feu Edme, vigneron et feu Jeanne LEVIAN, de **Sergines**.

Mariage le 21/01/1746 de LEGRAND François, laboureur, veuf de Madeleine BOUDIER, avec Marie BERTHELIN, fille de feu Etienne, laboureur et Marguerite FICHET, de **Courceaux**.

Mariage le 07/05/1748 de SEGUIN Louis, fils de Jacques, couvreur, et Marguerite HARLUISSON, avec Catherine GOGLIN, fille mineure de feu Jean et Anne COLSON, de **Grange-Le-Bocage**.

Mariage le 12/11/1749 de REPERANT Jacques, fils de feu Jacques, vigneron, et Anne MARION, avec Colombe AVARD, fille mineure de feu Edme (pâtre) et feu Colombe DRIOT, de **Plessis-Saint-Jean**.

Mariage le 29/08/1758 de BLAQUE Edme Nicolas, laboureur, meunier, veuf en secondes

noces de Marie LUCQUAIN, avec Anne MILET, fille d'Etienne, laboureur, et Marguerite POUTHE, de **Courceaux**.

Mariage le 16/10/1759 de BLANCHET Pierre, manouvrier, veuf de Marguerite THORAILLER, de **Courgenay**, avec Jeanne BEAUJARD, fille de feu Joseph, vigneron, et Gabrielle REPERANT.

Mariage le 13/04/1761 de PAYEN Joseph, manouvrier, veuf de Marie BRADEFER, de **Saint-Maurice-aux-Riches-Hommes**, avec Marguerite FERRY, veuve de Jacques RIVIÈRE.

Mariage le 11/05/1765 d'ADAM Simon, fils majeur de Jacques et feu Marie NOBLE, de **Champigny**, avec Marie LEGER, fille majeure de Nicolas, vigneron, et feu Marguerite PAYEN.

Mariage le 20/02/1770 de SEGUIN Charles Vincent, serrurier, fils majeur de feu Jacques, couvreur, et feu Marguerite HARLUISSON, avec TRICHE Marie Anne, fille majeure de feu Edme, boulanger, et feu Anne BRILOIS, de **Courgenay**.

Mariage le 11/10/1774 de JOSSE Jean Claude, greffier, licencié, fils majeur de feu Claude et Marie Madeleine NOIROT, de **Sens**, avec Marie Eugène Pélagie BLAQUE, fille de Jean Baptiste, receveur, et Marie Thérèse VILLIERS, de **Sens**.

Mariage le 06/07/1779 de LEGRAND Etienne Vincent, fils majeur de feu Etienne, laboureur, et Marie SEGUIN avec Magdeleine AUBERT, fille majeure de feu Jacques, laboureur, et feu Catherine PLEAU, de **Sognes**.

Mariage le 26/02/1781 de BREARD Edme, fils majeur de feu Jean, laboureur, et Henriette LEGER, de **Courgenay**, avec Marie Claire Suzanne ROGER, fille majeure de Paul et Marie Madeleine ROUSSET.

Mariage le 13/05/1784 de MANGEON Etienne, laboureur, veuf d'Anne LALANDE, de **Vertilly**, avec Marie Madeleine GIBERT, fille majeure de feu Edme et Marie PLEAU, de **Vertilly**.

Mariage le 02/05/1786 de FELIX Paul, fils de feu Paul, vigneron, et feu Anne BRUNET, de **Sognes**, avec Marguerite SEGUIN, âgée de 40 ans, fille de Jacques, vigneron, et feu Anne MANGEON.

Mariage le 03/07/1786 de FELIX Nicolas, vigneron, 33 ans, fils de feu Paul, vigneron, et feu Anne BRUNET, de **Sognes**, avec Catherine SEGUIN, fille de Jacques, vigneron, et Anne MANGEON.

(suite de la page 77)

Le 05.02.1697, AUDIER Louis, fils de AUDIER Victor et de GU... Jeanne, de **Serbonnes (89)**, épouse ROUSSIN Madeleine, fille de ROUSSIN Hubert et de GONTIER Anne.

Le 27.01.1693, RODIER Jean, 32ans, fils de RODIER Jean et de feu BOIDRON Edmée, épouse

MORIN Marie, 28 ans, fille de feu MORIN Antoine et de feu SAVIGNAT Nicole, de **Compigny (89)**.

Le 08.02.1684, CHARPENTIER Eloy, fils de CHARPENTIER Joseph et de JOUY Barbe, épouse **LABOISE** Marguerite, fille de LABOISE Pierre et de NOURY Marguerite, de **Vinneuf (89)**.

Quand la population abuse des oppositions au mariage...

par madame Janine Ben Amor SGY 872

*Documents insérés dans le registre paroissial de Gy-les-Nonains (45)***Extrait des registres du Parlement, du 28 avril 1778**

Vu par la Cour la Requête présentée par le Procureur Général du Roi, contenant qu'ayant été informé que dans l'étendue de la Sénéchaussée de Guéret il s'était introduit un abus par rapport aux oppositions que l'on formait à la célébration des mariages, et à l'appel comme d'abus qu'on interjetait de la publication des bans, sous prétexte d'intérêts civils ou de promesses verbales de mariages; la Cour, par arrêt du 10 avril 1777, a fait défense à toutes personnes de former opposition aux mariages, soit des mineurs ou des majeurs, ni d'interjeter appel comme d'abus des publications de bans, sous prétexte d'intérêts civils ou de promesses verbales de mariages, sous telle peine qu'il appartiendra, et même d'être poursuivis extraordinairement suivant l'exigence des cas. La Cour a pareillement fait défenses à tous huissiers de prêter leur ministère pour de pareilles oppositions et appels comme d'abus, sous peine d'interdiction, et même aussi d'être poursuivis extraordinairement; que le Procureur Général du Roi a été informé que dans l'étendue de plusieurs autres sièges du ressort de la Cour le même abus s'est introduit, ce qui fait que le Procureur Général du Roi doit proposer à la Cour d'étendre l'exécution de l'Arrêt du 18 avril 1777, pour tous les Sièges du ressort, et comme il arrive très souvent que les habitants de la campagne ne sont pas en état d'avancer les frais nécessaires pour avoir la main-levée des oppositions qui ont été formées à leurs mariages, ce qui fait retarder les mariages de convenance, souvent les empêche, et cause par conséquent un préjudice considérable à la société, le Procureur Général du Roi doit proposer à la Cour d'ordonner qu'en pareil cas il sera pourvu à la requête de ces Substituts dans les Bailliages et Sénéchaussées pour faire prononcer la main-levée des oppositions, et que quant aux appels comme d'abus qui pourront être interjetés des publications de bans, il y sera pourvu à la requête du Procureur Général du Roi.

A ces causes, requérait le Procureur Général du Roi qu'il plût à la Cour ordonner que l'Arrêt dudit jour 10 avril 1777 sera exécuté, en conséquence, faire défenses à toutes personnes, excepté aux pères et mères, tuteurs et curateurs, frères et sœurs, oncles et tantes, de former oppositions aux mariages, soit des mineurs, soit des majeurs, ni d'interjeter appel comme d'abus des publications de bans, sous quelque prétexte que ce puisse être, à moins que ce ne soit pour empêchement dirimant, auquel cas les causes en seront déduites dans les exploits d'oppositions ou d'appels comme d'abus, sous peine de trois cents livres d'amende, même d'être poursuivis extraordinairement suivant l'exigence des cas : Faire pareillement défenses à tous huissiers de prêter leur ministère pour de pareilles oppositions et appels comme d'abus, sous les mêmes peines, et même d'interdiction, au défaut par eux de déduire dans les exploits qu'ils signifieront les causes d'opposition ou d'appel comme d'abus ; ordonner que, pour les ouvriers et habitants, tant des villes que de la campagne, qui ne seront pas en état de se pourvoir en Justice pour avoir la main-levée des oppositions à leurs mariages, ou pour faire statuer sur les

appels comme d'abus qui seraient interjetés des publications de leurs bans, il sera, quant aux dites oppositions, fait les poursuites nécessaires à la requête des substituts du Procureur Général du Roi dans les bailliages, Sénéchaussées et Sièges Royaux, autres que les Prévôtés et Châtellenies, pour faire prononcer la main-levée desdites oppositions et pour poursuivre les opposants, conformément à l'arrêt à intervenir, et que, quant aux appels comme d'abus, il y sera statué à la requête du Procureur Général du Roi ; ordonner que l'arrêt à intervenir sera lu et publié, l'Audience tenante des bailliages, Sénéchaussées et autres sièges Royaux, inscrit sur les registres desdits Bailliages, Sénéchaussées & autres Sièges Royaux, imprimé & affiché partout où besoin sera enjoindre aux Substituts du Procureur Général du Roi dans lesdits sièges d'y tenir la main, & d'en certifier la Cour dans le mois. Ladite Requête lignée du Procureur Général du Roi. Oui le rapport de Me Sahuguet d'Espagnac, Conseiller : Tout considéré.

LA COUR ordonne que l'arrêt dudit jour 10 avril 1777 sera exécuté ; en conséquence fait défense à toutes personnes, excepté aux père et mère, tuteurs et curateurs, frères et sœurs, oncles et tantes, de former oppositions aux mariages, soit des mineurs, soit des majeurs, ni d'interjeter appel comme d'abus des publications de bans, sous quelque prétexte que ce puisse être, à moins que ce ne soit pour empêchement dirimant, auquel cas les causes en seront déduites dans les exploits d'oppositions ou d'appel comme d'abus, sous peine de trois cents livres d'amende, même d'être poursuivis extraordinairement suivant l'exigence des cas; fait pareillement défenses à tous les huissiers de prêter leur ministère pour de pareilles oppositions et appels comme d'abus, sous les mêmes peines, et même d'interdiction, au défaut par eux de déduire, dans les exploits qu'ils signifieront, les causes d'opposition ou d'appel comme d'abus : ordonne que , pour les ouvriers et habitants, tant des Villes que de la campagne, qui ne seront pas en état de se pourvoir en justice pour avoir la main-levée des oppositions à leur mariage, ou pour faire statuer sur les appels comme d'abus qui seraient interjetés des publications de leurs bans, il sera, quant aux dites oppositions, fait les poursuites nécessaires à la requête des Substituts du Procureur Général du Roi dans les Bailliages, Sénéchaussées et Sièges Royaux, autres que les Prévôtés et Châtellenies, pour faire-prononcer la main-levée desdites oppositions, et pour poursuivre les opposants conformément au présent arrêt; et que, quant aux appels comme d'abus, il y sera statué à la requête du Procureur Général du Roi. Ordonne que le présent Arrêt sera lu et publié, l'Audience tenante des Bailliages, Sénéchaussées & autres Sièges Royaux, inscrit sur les registres desdits Bailliages, Sénéchaussées et autres Sièges Royaux, imprimé & affiché partout où besoin sera; enjoit aux Substituts du Procureur Général du Roi dans lesdits Sièges d'y tenir la main & d'en certifier la Cour dans le mois. Fait en Parlement le 28 avril 1778. Collationné, Lutton.

Signé DUFRANC.

Courrier des lecteurs : de monsieur Daniel CAGNAT – SGY 1631

Votre éditorial intitulé PUBLIER dans Génée89 n°98 me paraît très important. /.../ Je suis personnellement frappé et étonné de la faible place réservée à la généalogie pure dans « *Nos ancêtres et Nous* » et dans « *Génée89* », alors que de nombreux articles historiques, certes intéressants y figurent, qui devraient à mes yeux constituer une seconde partie, documentaire, l'essentiel étant consacré aux pages de cousinages des adhérents.

Après réflexion, je suis convaincu que cet inconvénient vient de la formule : d'une part la revue de l'UGB et d'autre part son supplément édité par la SGY. Je feuillette « *Nos ancêtres et Nous* », m'attarde sur un article, et dévore assidûment la rubrique *questions/réponses* /.../.

J'imagine que des considérations financières et le manque de bénévoles locaux sont à l'origine de ce montage avec deux revues, mais personnellement, je préférerais avoir un « *Génée89* » plus fourni, avec de nombreuses publications de généalogies des adhérents de la SGY, et un « *Nos ancêtres et Nous* » plus documentaire, avec ces fameuses pages et articles historiques, et une rubrique : *questions/réponses* ne concernant que les adhérents dont les arbres généalogiques ont des branches débordant sur les départements voisins.

Je suis persuadé que de nombreux adhérents s'y reconnaîtraient mieux et plus, et s'impliqueraient davantage dans la vie de la SGY./.../ Je ne pense pas me tromper en affirmant que cette initiative sera chaleureusement accueillie. /.../

Réponse de la rédaction :

Le lien « *Nos ancêtres et Nous* » et « *Génée89* » s'explique par l'histoire des cercles Bourguignons. « *NA&N* » était au départ, en 1980, la revue de la Saône-et-Loire avant de devenir, en 1996, la revue de l'UGB nouvellement créée. Nous avons tenu, dans l'Yonne, à conserver nos publications antérieures pour satisfaire les généalogistes aux ascendances exclusivement Icaunaises peu enclins à s'intéresser aux familles Creusotines.

Dans la ligne des principes qui ont prévalu dès la fondation de la Société, nous privilégions la clarté et la qualité de nos publications : « *Génée89* » est réservé aux essais, informations rapides, périssables, mais avec tout de même un souci d'ordonnancement, de présentation, de suivi et d'équilibre des rubriques... ; les *Cahiers généalogiques de l'Yonne* accueillent les monographies familiales élaborées et articles de fonds ambitieux qui tant par leur volume que par leur qualité méritent d'être conservés et d'entrer dans une bibliothèque ; faisant suite aux *Tables paroissiales*, les *Tables cantonales* que nous lançons actuellement accueillent les relevés exhaustifs (de mariage, puis plus tard de naissance et décès).

Nous n'avons pas opté pour le tout généalogie (listes, tableaux, questions). Nous pensons que les listes-éclair interminables, les tableaux illisibles, les renseignements dont on se souvient, mais que l'on ne retrouve plus décourageant... même si cela est notre fonds de commerce. La SGY a tenté (vers 1985) de publier des tableaux d'ascendance... les défauts sus-décrits ont conduit à l'abandon de la formule. L'idée a été reprise récemment avec la rubrique « *Les Enfants de la révolution* » (on part de 1789 et on se limite à des ascendances Icaunaises, pour gommer les inconvénients de la liste intégrale aux mentions du XIX^e siècle trop personnelles ou aux individus étrangers au département.

Pour tenter néanmoins de satisfaire vos aspirations, nous annoncerons dans le numéro 101 de « *Génée89* » les modalités de lancement d'une nouvelle édition du *Répertoire des familles étudiées* (la dernière édition remonte à l'an 2000) qui me semble répondre à votre souhait (très légitime) d'entrer en relation avec les autres adhérents qui recherchent sur les mêmes familles et paroisses que vous. Nous souhaitons y inclure les patronymes qui apparaissent dans nos articles passés, dans les fiches de *l'Encyclopédie généalogique de l'Yonne*. Ces documents me paraissent trop ignorés de nos adhérents qui sont à 70% de jeunes adhérents qui ont rejoint l'association après 1995. Pourtant les réponses à de nombreuses questions qui les concernent y sont incluses.

errata : Génée89 n° 99 page 91- Anne CHEMINÉE (SS9) est décédée à Moutiers-Saint-Jean (21) ; le mariage CANAT dit DORÉ (SS24) x GELIN (SS25) est inconnu.

Génée89 n° 97 page 89 : le père d'Edme IMBERT (SS6) est Jean IMBERT (SS12) qui épouse le 22/11/1707 à Sépeaux Françoise BRÉJEAN, ce qui permet de retrouver : Julien IMBERT (SS24) 3/= 01/03/1677 à Sépeaux Edmée MENERELLE (SS25) et Edme BRÉJEAN (SS26) = Georgette DIGAR (SS27)

Dictionnaire biographique, généalogique et historique de l'Yonne
par Paul Camille Dugenne

6 tomes : I (A-C), II (D-K), III (L-N), IV (O-R), V (S-U), VI (V-Z)

53 € chaque tome – SGY - 27/4, Place Corot - 89000 – AUXERRE

Rubriques :

- ◆ Acte de décès de Claude BERNIER (par madame Cyrulik)..... 73
- ◆ Baptême en 1606 du futur Louis XIII (par Jean Davin) 73
- ◆ Le Contrat de mariage d'Edme Nicolas RÉTIF (par Jean Bougault)66-69
- ◆ Courrier des lecteurs 80
- ◆ Éditorial 65
- ◆ Les Enfants de la Révolution (Chaperon x Carteron à Parly)..... 74
- ◆ Étrangers de passage à Appoigny (par Jean Bougault)71-72
- ◆ Fonds documentaire (par Roland Rouaud) 65
- ◆ Icaunais mariés à Plessis-Gamebled (par Denis Bigot) 78
- ◆ Icaunais mariés en Seine-et-Marne (par G et R Courieux).....76-78
- ◆ Les Loups dans l'Yonne (par Jean-Marc Moriceau) 70
- ◆ Nous sommes tous cousins (Longuet x Regnard - Cothias xGaudaire) 75
- ◆ Quand la population abuse des oppositions ... (par Janine Ben Amor) 79
- ◆ Sur les registres de Chigy (par Claude Gourdain)72-79

AUXERRE – samedi 20 mars 2004
à 14 heures 30 Maison Paul-Bert

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Si vous ne pouvez vous déplacer, faites-vous représenter !